



Agence pour l'Évaluation de
la Qualité de l'Enseignement Supérieur

Gildas GAUTIER
Marie-Laure KAISER

RAPPORT D'ÉVALUATION DE SUIVI

Bachelier en Ergothérapie

Haute École Louvain en Hainaut
(HELHa)

17 juillet 2018

Table des matières

Contexte de l'évaluation	3
Présentation de la Haute École Louvain en Hainaut et du bachelier en Ergothérapie.....	4
Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale	5
Partie 2 : réalisation du plan d'action initial	6
Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité	8
Conclusion générale.....	9
Droit de réponse de l'établissement.....	10

Contexte de l'évaluation

Haute École Louvain en Hainaut : bachelier en Ergothérapie

L'Agence pour l'évaluation de la qualité de l'enseignement supérieur (AEQES) a procédé en 2017-2018 à l'évaluation de suivi des cursus « bachelier en Ergothérapie ». Cette évaluation se situe dans la continuité de l'évaluation précédente de ces cursus, organisée en 2012-2013.

Dans ce cadre, Mme Marie Laure Kaiser et M. Gildas Gautier¹, mandatés par l'AEQES et accompagnés par un membre de la Cellule exécutive, se sont rendus le 13 décembre 2017 à la Haute École Louvain en Hainaut (HELHa). Le présent rapport rend compte des conclusions auxquelles sont parvenus les experts après la lecture du dossier d'avancement remis par l'entité et à l'issue des entretiens, des observations réalisés *in situ* et de la consultation des documents mis à disposition. Bien que l'objet de la présente évaluation de suivi soit le bachelier en Ergothérapie, la visite de suivi (et le rapport qui en découle) ne constitue pas une nouvelle évaluation du programme ; elle vise à mettre en lumière l'état de réalisation du plan d'action établi suite à la visite de 2013² ainsi qu'un ensemble de recommandations en vue de l'amélioration de la culture qualité. En ce sens, le rapport comporte moins des éléments spécifiques au programme que des recommandations plus générales sur la gestion du programme et la démarche qualité qui s'y rapporte.

Le comité de suivi tient à souligner la parfaite coopération de la coordination qualité et des autorités académiques concernées à cette étape du processus d'évaluation. Il désire aussi remercier les membres de la direction, les membres du personnel enseignant et les étudiants qui ont participé aux entrevues et qui ont témoigné avec franchise et ouverture de leur expérience.

Composition du comité³

- Gildas GAUTIER, expert de l'éducation et en gestion de la qualité
- Marie-Laure KAISER, experte paire

¹ Composition du comité des experts et bref *curriculum vitae* de chacun de ses membres disponibles sur : http://aeqes.be/experts_comites.cfm (consulté le 17 janvier 2018).

² Disponible sur http://www.aeqes.be/rapports_evaluation.cfm (consulté le 17 janvier 2018).

³ Un résumé du curriculum vitae des experts est disponible sur le site internet de l'AEQES : http://aeqes.be/experts_comites.cfm.

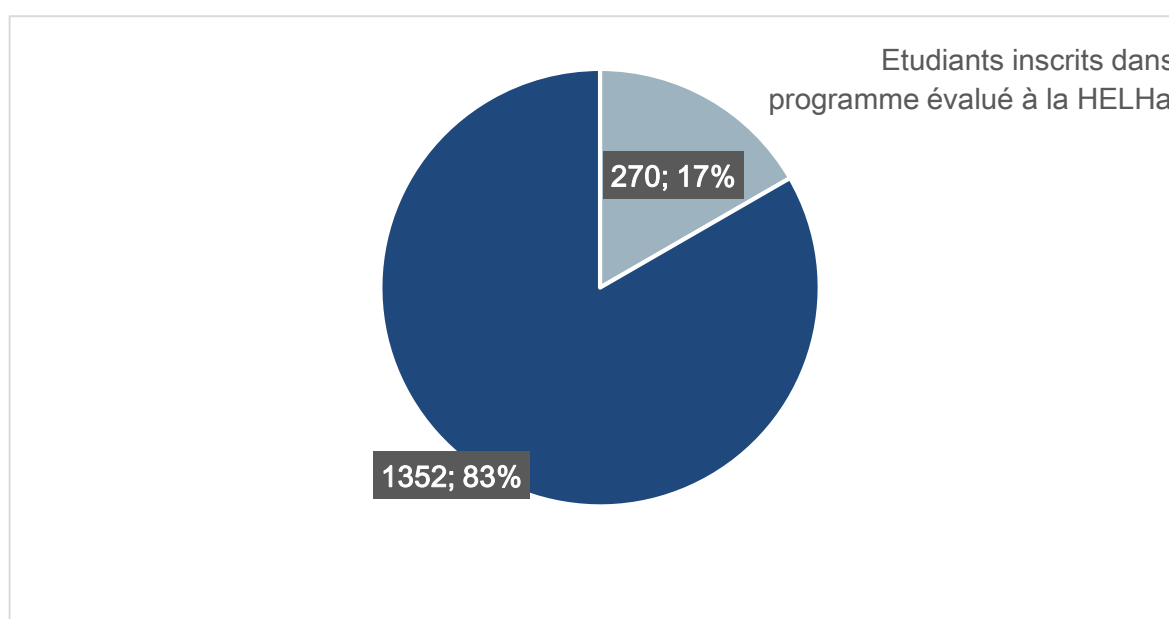
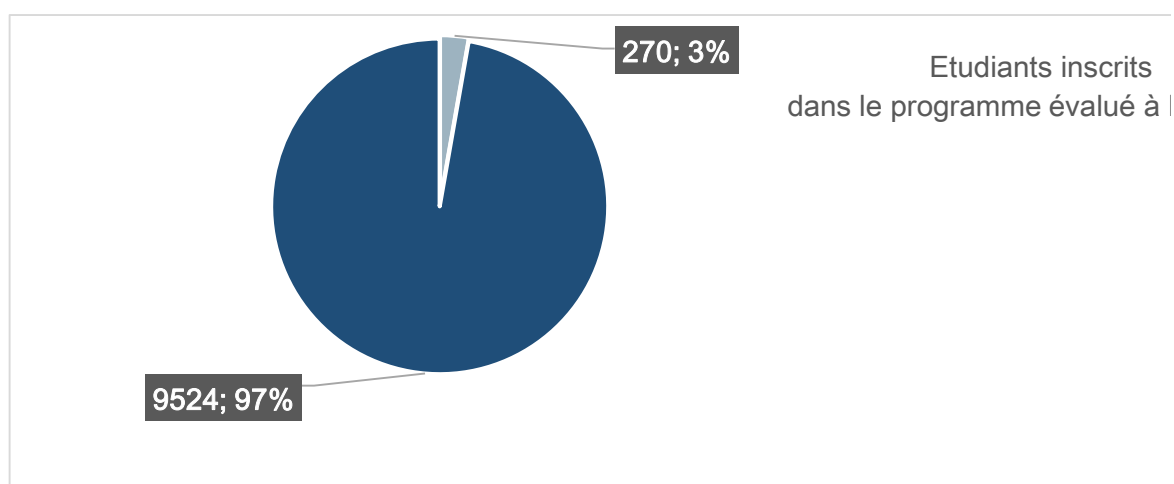
Présentation de la Haute École Louvain en Hainaut et du bachelier en Ergothérapie

La Haute École Louvain en Hainaut (HELHa) est issue de la fusion en 2009 des trois hautes écoles libres du Hainaut et fait partie du réseau de l'enseignement libre confessionnel, subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

La HELHa offre plusieurs programmes de formation regroupés dans sept catégories d'enseignement et forme quelques 10 000 étudiants dont 2650 dans la catégorie paramédicale. Ces formations sont dispensées sur plusieurs sites dont celui de Charleroi-Montignies sur Sambre où se situe la formation d'ergothérapie regroupée avec celle de Kinésithérapie dans le même département, qui compte 800 étudiants dont 230 en ergothérapie.

La section Ergothérapie comptait sur 2016-2017, 270 étudiants pour 77 en 2010-2011, soit une augmentation significative de près de 200 % sur cinq ans.

En 2016-2017, les étudiants se répartissaient comme suit :



Partie 1 : principales évolutions de contexte depuis l'évaluation initiale

La HELHa et la section Ergothérapie a connu depuis 2012 de nombreuses évolutions importantes. Le changement le plus récent est celui de l'installation de la section, à la rentrée 2017-2018, dans de nouveaux locaux sur le campus de Montignies-sur-Sambre et en contiguïté du centre hospitalier, après une période difficile de fonctionnement simultané sur deux autres sites. Cette installation nouvelle, conjointe avec la formation de Kinésithérapie, procure à la section de nouvelles et très favorables conditions d'apprentissage pour les étudiants et de travail pour leurs enseignants.

Une réorganisation de la HE et au niveau de la section a, en outre, modifié les modalités de direction : la création d'un échelon de direction de catégorie (et un conseil correspondant), en l'occurrence ici paramédicale, entre la direction générale et le département Ergo-Kiné, a déchargé le responsable de ce dernier des fonctions plus institutionnelles pour lui permettre de se consacrer plus directement aux formations. Il est assisté, pour la section Ergothérapie, par 3 trois enseignantes assurant des tâches de coordination pédagogique, des stages et des TFE. Ces fonctions, sans statut hiérarchique au sein de l'institution, existant depuis 2013.

La HELHa disposait déjà depuis 2009 d'un service qualité, qui s'est depuis développé à partir de l'adoption d'un plan stratégique et en mettant en place deux commissions *ad hoc*, en développant des outils supports (IPSCA et LOIQ) et en désignant auprès des départements des relais qualité, dont la fonction au sein du département Kiné-Ergo est assurée par l'ancienne responsable du service qualité de la HE.

Les autres évolutions majeures ont trait à l'accroissement très important de ses effectifs (doublement en ergothérapie depuis 2012) et, comme pour toutes les écoles, la mise en œuvre du décret Paysage.

Partie 2 : réalisation du plan d'action initial

La conduite du chantier de refonte du programme en application du décret Paysage a ainsi été réalisée sur la période entre l'évaluation initiale et celle présente de suivi. Sa réalisation a ainsi permis de satisfaire assez largement aux recommandations traduites dans le premier axe du plan d'action initial (PAI), relatif au développement des programmes d'études et des approches pédagogiques, ainsi que dans l'axe 3 qui visait la gestion des stages.

Concernant l'axe relatif au programme et aux approches pédagogiques, les résultats se manifestent en particulier à travers la progression dans la rigueur scientifique appliquée aux enseignements : le cours de méthodologie de recherche est aujourd'hui centré sur l'ergothérapie et l'ouverture à la recherche qui est favorisée dès la première année. La disposition de ressources documentaires (revues, ouvrages) au centre de documentation qui est en cours d'agrandissement, et en ligne, au moyen d'abonnements à des bases virtuelles est un atout réel, et leur usage est encouragé.

L'introduction des modèles de l'ergothérapie dans l'enseignement est effective, en utilisant principalement celui de l'occupation humaine. Cette intégration est en particulier recherchée dans la production par les étudiants des rapports de stages. Une démarche de formation des maîtres de stage aux modèles auxquels sont formés les étudiants a en particulier été initiée.

Les enseignants ont manifesté le souhait de faire référence à de la littérature professionnelle ou scientifique, ainsi qu'à l'amélioration et la mise à jour continue des cours. La préoccupation de la recherche est initiée progressivement en interne par la collaboration avec la section de kinésithérapie qui dispose d'un laboratoire et l'attribution d'1/10^{ème} de temps à une enseignante consacrée à cette question.

Le comité de suivi a constaté une référence aux écrits scientifiques tant au niveau des enseignants qui le mentionnent pour leurs cours qu'à celui des étudiants qui sont stimulés à réaliser des démarches de recherche d'articles scientifiques. Ces derniers relèvent toutefois qu'ils sont formés en deuxième année à la recherche d'articles scientifiques, à leur appréciation qualitative et à leur lecture alors qu'ils doivent déjà réaliser de telles activités en première année. Le comité de suivi recommande que les étudiants soient formés dès la première année et la systématisation d'intégration de données scientifiques dans le cadre de chaque stage.

La formation aux bilans standardisés est abordée durant le cursus. Toutefois, les étudiants estiment être insuffisamment formés pour administrer des bilans, pour les coter et interpréter les résultats.

Le comité a pu relever la clarté des fiches ECTS qui précisent les compétences et les acquis d'apprentissage ainsi que les modalités d'évaluation. Les étudiants ont également mentionné qu'ils se référaient à ces fiches et qu'ils estimaient être bien informés sur les critères d'évaluation des unités d'enseignement (UE).

L'évaluation intégrée au sein des UE n'est pas encore réellement mise en place : après quelques expériences partielles et insatisfaisantes, elle souligne un besoin de formation des enseignants et peut-être aussi celui de reconstruire en partie les UE en partant des compétences visées pour fixer les objectifs d'apprentissage à évaluer avant de définir les contenus de cours eux-mêmes. Si l'effet reconnu du chantier de refonte du programme en UE a été de favoriser un travail collectif nouveau entre enseignants, celui-ci ne pourrait qu'être approfondi dans l'élaboration d'évaluations intégrées au sein des UE.

L'outillage (par un portfolio) et l'accompagnement de suivi de stage ont été développés : onze enseignants assurent le suivi des étudiants en stage et le principe adopté est celui pour

un enseignant de suivre de façon continue le même étudiant au cours des différents stages, sans pour autant que les visites de stages ne soient systématiques, compte tenu des contraintes de temps et d'effectif. Le suivi des lieux de stage est également réparti par des enseignants référents. La qualité d'encadrement des stages est ainsi soutenue par ces mesures ainsi que par celle de formation des maîtres de stage précédemment évoquée.

Un problème de surcharge de travail en deuxième bloc est soulevé par les étudiants et reconnu par l'encadrement de la section. Cette surcharge résulte principalement du déséquilibre de volumes horaires de cours entre le premier et le deuxième bloc qui se traduit par un rapport très inégal entre le nombre fixe (et réglementaire) de 60 ECTS par bloc et le nombre heures de cours qui varie de 780 en bloc 1, 1050 en bloc 2 et 845 en bloc 3. Les étudiants soulignent ici l'apparence de légèreté du programme de bloc 1 en l'opposant à celui du bloc 2. Ce déséquilibre paraît en particulier de nature à être un facteur d'échecs supplémentaire en bloc 2 venant s'ajouter à ceux du premier bloc, la surcharge de seconde année pouvant être accrue par la nécessité pour certains étudiants de rattraper des crédits du premier bloc (proportion estimée à 30% des étudiants de bloc 2). Ce constat mériterait d'être objectivé par une analyse statistique précise des résultats pour prendre la mesure du phénomène et définir les mesures correctives. Parmi celles-ci, une réflexion sur la cohérence de certaines UE telle que celles d'Anatomie (divisée entre les blocs 1 et 2) pourrait favoriser une répartition des volumes d'enseignement plus équilibrée entre les années.

La charge horaire brute d'enseignement présentiel a déjà été en partie réduite, notamment sur la seconde année pour quelques 200 heures, sous la contrainte réglementaire de réduction des quadrimestres de 14 à 12 semaines. Ces premiers allègements n'ont pas encore été accompagnés de dispositifs non présentiels de formation compensatoire, ou de support aux apprentissages. De telles modalités (e-learning, tutorat à distance...), visant à favoriser le travail en autonomie des étudiants mériteraient d'être aujourd'hui expérimentées, en commençant par la troisième année (aux étudiants supposés plus mûrs et autonomes) et pourraient contribuer à solutionner d'autres contraintes d'organisation existantes par ailleurs, telles que celles liées aux périodes de stages à distance sans journée de cours.

Il convient enfin de souligner le souci d'une approche interculturelle dans les enseignements pratiques d'ergothérapie qui répond aussi à celui d'attention particulière à la personne encouragée dans l'enseignement de la HELHa. L'appui à la réussite des étudiants par des activités de tutorat assurées par des étudiantes des dernières années est également à relever.

L'axe deux du PAI portait sur le développement du système qualité, examiné au chapitre suivant et à celui des ressources humaines et matérielles, effectivement réalisé pour ces dernières avec l'installation dans de nouveaux locaux, ainsi qu'au plan des RH par l'étoffement de l'équipe d'enseignants sur des expertises diversifiées et l'accès de ces personnels à la formation continue ; cette question constitue aujourd'hui un des points de l'axe enseignants du plan stratégique de la HE.

Enfin, objet de l'axe trois du PAI, la mobilité internationale des étudiants apparaît mise en place (ce constat est émis sans disposer de données de bilan sur son développement) et l'information sur cette possibilité est bien assurée auprès d'eux, mais cette mobilité semble, selon les étudiants, faiblement encouragée, malgré des expériences originales par ailleurs réalisées et ayant donné lieu à des initiatives de mobilité enseignante (Maroc, Benin). La programmation de journées de cours (visant notamment à suivre les activités de stage) durant les périodes de stage en troisième bloc est clairement un obstacle à une telle mobilité, qui doit chercher des modalités pédagogiques alternatives et innovantes de travail à distance (tutorat en ligne, forum d'échanges...). L'intérêt spécifique d'expériences de stage dans des pays en voie de développement et aux cultures différentes mérite ici d'être valorisé. Une attention plus précise aux résultats de cette mobilité, notamment pour les étudiants belges, peut être recommandée.

Partie 3 : recommandations pour le développement d'une culture qualité

La préparation de la visite de suivi et du dossier d'avancement a été conduite de façon participative selon un processus méthodologique de travail clairement déterminé et instrumenté dans le cadre du système qualité de la HE. Ce constat illustre l'intégration effective du processus qualité de la section dans le système qualité de la haute école. Il s'appuie également sur l'existence d'une pratique régulière d'évaluation des enseignements par les étudiants (EEE) réalisée par enquête électronique sur le programme d'ensemble du bachelier et pour lequel, la recherche d'accroissement du taux de réponses constitue un objectif du PAA/chantiers prioritaires de la section. Pour autant, si la HE et son système qualité disposent d'un outillage statistique qualité très développé et en amélioration continue, l'exploitation optimale des résultats apparaît incertaine ; cette limite est relevée dans le dossier d'avancement lui-même.

Une pratique d'amélioration continue est par ailleurs reconnaissable dans le fonctionnement au quotidien du département et de la section. La réactivité (« réaction/action ») de ses responsables aux demandes des étudiants est relevée par eux, et illustrée par exemple dans l'introduction de nouveaux cours à leur demande ou encore aux réponses apportées aux problèmes d'effectifs trop importants dans certains cours. La prise en compte du point de vue des étudiants et leur implication dans les instances de fonctionnement de la section (Représentation dans les conseils de section et de catégorie, écoute directe des demandes...) est une réalité indiscutable. Cette pratique d'amélioration continue est également reconnaissable dans le souci qu'ont les enseignants de faire évoluer leurs cours en permanence.

Le projet de Plan Actualisé d'Amélioration présenté dans le dossier d'avancement est établi selon la structure du plan stratégique adopté par l'école, en prévoyant des actions sur les différents axes de celui-ci. Il résulte du travail de diagnostic/bilan par analyse SWOT réalisé en commission d'évaluation interne (CEI) et est formalisé dans un tableau synthétique qui nécessite d'être décliné en fiches actions plus complètes, mais non réalisées à ce stade. Il a été présenté et validé par le conseil de département du 20 avril 2017. Il devrait néanmoins intégrer maintenant des actions résultant des besoins constatés au cours de la visite de suivi. Ainsi, au regard des améliorations substantielles constatées par le comité d'experts sur la question du programme et des approches pédagogiques, mais également des progrès encore nécessaires relevés dans la partie précédente, ce Plan d'Amélioration appelle à l'évidence l'intégration d'actions relatives à cette préoccupation du programme et de la pédagogie et qui, de fait occupe une place très limitée dans la structure même du plan stratégique de la haute école (avec un seul point « cohérence programme-milieu professionnel » dans l'axe deux « cœur de métier » sur les 35 de ce plan stratégique).

Enfin, tout en mesurant que ce point relève d'une décision institutionnelle de l'école qui ne peut être isolée, il apparaît que le management participatif effectif de l'équipe enseignante de la section gagnerait à une responsabilisation hiérarchique d'une des enseignantes ergothérapeutes qui est en charge de fonctions de coordination. Cette mesure serait de nature à la fois à faciliter ce travail de coordination mais également à renforcer l'identité professionnelle de la formation d'ergothérapeute au sein de la haute école.

Conclusion générale

Le comité d'expert a pu constater que la section ergothérapie de la HELHa se développe dans une dynamique et un souci de la qualité, partagé entre le fonctionnement ordinaire au quotidien de la section et le soutien du système qualité de la HE à celui-ci. L'intégration de la démarche qualité de la section dans ce système global est patente.

Les progrès, observés dans la construction du programme de formation d'ergothérapeute à la faveur de l'application du décret Paysage et dans sa mise en œuvre, sont largement identifiables sur différents plans. Ce programme construit et expérimenté depuis un petit nombre d'années peut demain être encore amélioré, notamment en avançant sur la question de l'intégration des UE par celle de leur évaluation et sur un équilibrage des volumes horaires annuels, sur les 3 années.

Nous tenons à féliciter l'ensemble des parties prenantes du dispositif de formation en ergothérapie à la HELHa qui contribuent à une amélioration continue de sa qualité.

Droit de réponse de l'établissement



Évaluation de suivi
Ergothérapie
2017-2018

Droit de réponse de l'établissement évalué

Commentaire général éventuel : Néant

L'établissement ne souhaite pas formuler d'observations de fond

Page	Partie	Point ¹	Observation de fond

Nom et signature du (de la) Directeur(-trice) -Président(e)

Nom et signature du (de la) coordonnateur(-trice) de l'autoévaluation

Nom et signature du (de la) (des) Directeur(-trice)(s) de catégorie

¹ Mentionner le paragraphe ou le n° de la ligne.